



ARTICLE 10 : FORMULE DE L'ÉPREUVE

~~Championnat à 4 poules de 6.~~

~~10.1 Le classement s'effectue selon les modalités prévues à l'art. 6 (« CAS DES CHAMPIONNATS ») du Règlement Général des Compétitions territoriales.~~

~~10.2 a) En 1^{ère} phase les équipes se rencontrent en matchs aller-retour (10 journées) d'une durée de 2 x 30 minutes. Mi-temps de 10 mn~~

~~b) En 2^{ème} phase sont constituées :~~

~~– 2 poules (A et B) d'Accession : les 3 meilleures équipes des poules 1 et 2 (Poule A) et les 3 meilleures équipes des poules 3 et 4 (Poule B). Les équipes se rencontrent en matchs aller-retour d'une durée de 2 x 30 minutes soit 10 journées. Les résultats de la 1^{ère} phase ne sont pas conservés. Mi-temps de 10 mn.~~

~~– 2 poules (A et B) de Relégation : les 3 autres équipes des poules 1 et 2 (Poule A) et les 3 autres équipes des poules 3 et 4 (Poule B). Les équipes se rencontrent en matchs aller-retour d'une durée de 2 x 30 minutes soit 10 journées. Les résultats de la 1^{ère} phase ne sont pas conservés. Mi-temps de 10 mn.~~

~~10.3 Score pour forfait/pénalité 0 point (0 – 20)~~

~~10.4 Exclusion : 2 mn~~

~~10.5 3 TME par rencontre~~

~~10.6 Ballon taille 2~~

~~10.7 Dans le but de conserver à l'épreuve le maximum de régularité, la Ligue fixe la rencontre de la dernière journée du championnat au Samedi 20h30 (sauf pour un club ayant un impératif similaire au niveau FFHB ; à ce moment-là, la rencontre se déroulera à un horaire adéquat (ex. 18h30 dans le cas présent) sans aucun besoin de dérogation). Pour d'autres cas, des dérogations pourront être accordées par la CTC de façon exceptionnelle après demande motivée.~~

ARTICLE 11 : ACCESSION

~~11.1. Le club le mieux placé dans chaque poule d'Accession A et B est proposé à l'accession en Nationale 3.~~

ARTICLE 12 : RELEGATION

~~Le nombre d'équipes reléguées à l'issue de la saison 2020/2021 est fonction des relégations de la N3F (voir tableau en annexe).~~

ARTICLE 13 : DIVERS

~~Pour tous les points non prévus au présent règlement, se reporter au Règlement Général des Compétitions.~~

CHAMPIONNAT EXCELLENCE TERRITORIAL MASCULIN (ETM)

REGLEMENT PARTICULIER- Saison 2020.2021

ARTICLE 1 : CHALLENGE ET RECOMPENSES

A l'issue du championnat, la Ligue organise un match opposant le premier de chaque poule "Accession" pour déterminer le champion ETM PACA et un match opposant le premier de chaque poule Pré Excellence pour déterminer le champion Pré Excellence ETM PACA. Les finalistes se voient attribuer une coupe ou un objet d'art acquis à titre définitif.

ARTICLE 2 : PARTICIPANTS

La compétition est ouverte à **28 clubs (4 poules de 7 et un exempt)** ayant acquis leur participation par leur classement au terme de la saison 2019/2020, soit :

- Les clubs relégués de la PNM en 2019/2020.
- Les clubs accédant de l'HTM en 2019/2020.
- Les clubs classés de la 2^{ème} à la N^{ème} place de l'ETM en 2019/2020 de manière à compléter à **7 le nombre de clubs participants dans chaque poule.**

ARTICLE 3 : ENGAGEMENTS

La date de clôture des engagements est fixée au **30 juin 2020.**

Le montant du droit d'engagement est fixé par l'Assemblée Générale de la Ligue.

ARTICLE 4 : ARBITRAGE

La Commission Territoriale d'Arbitrage désigne les arbitres.

ARTICLE 5 : RECETTES

Les recettes restent acquises au club qui reçoit.



ARTICLE 6 : QUALIFICATIONS

Cette compétition est ouverte aux joueurs de **plus de 16 ans**. Toute dérogation sera soumise à l'autorisation du CTS et/ou la DTN.

ARTICLE 7 : RESTRICTION DE PARTICIPATION POUR LES JOUEURS

Application de l'art.4 du Règlement Général des Compétitions Territoriales.

ARTICLE 8 : OBLIGATIONS

La participation à cette compétition est soumise aux dispositions de la CMCD modifiées annuellement.

ARTICLE 9 : SALLES ET TERRAINS

Toutes les rencontres seront jouées en salles homologuées de type III (ou mieux).

ARTICLE 10 : FORMULE DE L'ÉPREUVE

Championnat à **4 poules de 7 équipes et un exempt dans chaque poule**.

10.1 Le classement s'effectue selon les modalités prévues à l'art. 6 (« CAS DES CHAMPIONNATS ») du Règlement Général des Compétitions territoriales.

10.2 a) En 1^{ère} phase les équipes se rencontrent en matchs aller-retour (14 journées) d'une durée de 2 x 30 minutes. Mi-temps de 10 mn

b) En 2^{ème} phase sont constituées :

- 2 poules (A et B) d'Accession : les 3 meilleures équipes des poules 1 et 2 (Poule A) et les 3 meilleures équipes des poules 3 et 4 (poule B). Les équipes issues de poules différentes se rencontrent en matchs aller-retour d'une durée de 2 x 30 minutes. Les résultats de la 1^{ère} phase sont conservés. Mi-temps de 10 mn.

- 2 poules (A et B) de "Pré Excellence" : les 4^{ème} et 5^{ème} des poules 1 et 2 (Poule A) et les 4^{ème} et 5^{ème} des poules 3 et 4 (Poule B). Les équipes se rencontrent en matchs aller-retour d'une durée de 2 x 30 minutes soit 6 journées. Les résultats de la 1^{ère} phase ne sont pas conservés. Mi-temps de 10 mn.

- 2 poules (A et B) de Relégation : les 6^{ème} et 7^{ème} des poules 1 et 2 (Poule A) et les 6^{ème} et 7^{ème} (Poule B). Les équipes se rencontrent en matchs aller-retour d'une durée de 2 x 30 minutes soit 6 journées. Les résultats de la 1^{ère} phase ne sont pas conservés. Mi-temps de 10 mn.

10.3 Score pour forfait/pénalité 0 point (0 - 20)

10.4 Exclusion : 2 mn

10.5 3 TME par rencontre

10.6 Ballon taille 3

10.7 Dans le but de conserver à l'épreuve le maximum de régularité, la Ligue fixe la rencontre de la dernière journée du championnat au Samedi 20h30 (sauf pour un club ayant un impératif similaire au niveau FFHB ; à ce moment-là, la rencontre se déroulera à un horaire adéquat (ex. 18h30 dans le cas présent) sans aucun besoin de dérogation). Pour d'autres cas, des dérogations pourront être accordées par la CTOC de façon exceptionnelle après demande motivée.

ARTICLE 11 : ACCESSION

Le premier et le deuxième de chaque poule d'Accession (A et B) accèdent au Championnat Pré National.

ARTICLE 12 : RELEGATION

Le nombre d'équipes reléguées est fonction des descentes des clubs évoluant dans les divisions supérieures de façon à constituer un championnat regroupant **28 clubs** (voir tableau en annexe).

ARTICLE 13 : DIVERS

Pour tous les points non prévus au présent règlement, se reporter au Règlement Général des Compétitions.